

A la suite des derniers groupes de travail et face à l'ingérence de traitement dont fait preuve l'administration vis-à-vis des catégories C nous avons provoqué une assemblée générale du personnel qui a décidé d'opter pour le rapport de force. Une première action a été menée au conseil communautaire de la CODAH afin de porter nos revendications et d'amener notre soutien aux agents de la CODAH qui sont également concernés par la mise en place du RIFSEEP.

Pour rappel des faits, le RIFSEEP doit rentrer en application suite au décret paru en 2014, ce décret permet de donner aux administrations la possibilité de revoir les régimes indemnitaires à la hausse des agents.

Et polir la perte de pouvoir d'achat du gel du point d'indice depuis 2010

Mais l'administration ne le voit pas de cet œil, notamment, en ce qui concerne les agents de catégorie C.

Alors que les attachés et administrateurs se sont vus réévaluer à hauteur de 30% En décembre 2016 et validée en conseil municipal.

Catégorie	Actuel annuel	Plafond	Niveau	Pourcentage
A+	1270€	4590€/an	2	30%
A	905€	3570€/an	1	30%
B	505€	1740€/an	5	25%
C	134€/15€	1000€/an	1 au 5	15%

Nous syndicat FO et CGT exigeons que cette indifférence entre les catégories soit revue équitablement

30% pour l'ensemble des Agents